



SOPRAGGLO

ESCLES

4 Route de Fouilloy
60220 ESCLES ST PIERRE
Tél : 03 44 04 20 20 Fax : 03 44 04 51 49

Bon No : 001099154		1ere Gachée : 14:33 (1)		Date : 23/07/2026 012607239401		Zone : SOUS CENTRALE	
Quantité : 0.60 m3		Réf. commande(2) :		Véhicule : SC ESCLES		SOUS CENTRALE ESC	
Client : COMPT COMPTANT		Chantier : SC		SOUS CENTRALE		Chauffeur : SC	
						Transport : SOUS CENTRAL	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle				DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier	
RETOUR centrale				ATTENTE		Quantite Origine : 0.60 m3	
14:32				00:00		Quantite Restante : 0.00 m3	
						Livree Reelle : 0.60	
Code Formule		Désignation(6)(8)		Certification		Classe d'exposition(3)	
DES48		PSP				XF2 (F)	
						Classe chlorure	
						0.65 %	
						Consistance(7)	
						S2 (50 à 90 mm)	
						Dmax	
						8	
Ciment(type et classe)				Additions(type)		Dosage(C+Ka)(5)	
CEM III/B 42,5 L – LH/SRCE PM CP1 NF						Résistance caractéristique(4)	
				350			
Appellation commerciale : PSP DESAC 350 D8R S2 III 42				Carac. complementaire :		TEMPERATURE : 24°C	
Propriétés spécifiées :							
SERVICES		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE			
		PRE 510 0.4 %		Nom: Signature du client:			
		EA 200 DIL 0.01 %					
Ajout d'ingrédients sur chantier(9):							
Type et quantité:				Signature:			
Demandeur:							

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cubes.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non